

Ne mettez pas nos enfants en télé-travail

Monsieur le Principal,
Mesdames et Messieurs les professeurs,
Madame la Conseillère principale d'éducation,

Nous sommes plusieurs parents d'élèves du Collège XXX à nous interroger sur la tournure numérique que prend l'enseignement ces dernières semaines.

Du fait de la situation sanitaire, ou pour des raisons étrangères au Covid, certains enseignants doivent rester chez eux tout en continuant à travailler, ils sont donc en télétravail. Cela semble se traduire par **une mise au télé-travail des élèves**, qui ne sont pourtant ni confinés, ni malades.

Concrètement, pendant les heures de permanence correspondant aux heures d'absence des professeurs, il n'est pas donné aux élèves de travail correspondant à ces matières. A charge pour eux d'imprimer le travail depuis chez eux. Ainsi, de retour à la maison, ils doivent se connecter à École directe sur un ordinateur personnel, télécharger des documents postés par les enseignants absents, lire le cours, imprimer, faire le travail demandé, le scanner et l'envoyer, à leurs frais, via une connexion Internet.

Nous comprenons mal cette situation. Elle augmente **leur temps scolaire et leur temps d'écran**. Plusieurs éléments nous interpellent.

1. L'inégalité ainsi instituée entre élèves.

Certains, dont plusieurs de nos enfants élevés sans écrans, n'ont pas d'ordinateur personnel. Ils ont reçu des relances pour des travaux non rendus, auxquels ils n'avaient tout simplement pas accès.

D'autres enfants ont accès à un ordinateur, mais il y a souvent plusieurs enfants par famille qui doivent partager un même outil, ou bien l'ordinateur est dans une pièce commune, peu propice au travail.

Il existe par ailleurs des cas d'électro-sensibilité, le plus souvent non-détectés, qui affectent aussi bien les adultes que les enfants, et rendent le travail sur écran particulièrement pénible, voire insupportable.

Citation d'une collégienne face à cette situation : *« On prend en compte la situation d'une élève dysgraphique en lui permettant de ne pas écrire sur papier, mais moi on ne prend pas en compte le fait que ça me fatigue beaucoup de travailler sur écran. »*

2. Le bilan sanitaire maintenant très documenté de l'interface jeunes/écrans.

Nous vous rappelons brièvement les impacts de la présence trop massive des écrans dans la vie des jeunes, impacts que vous connaissez certainement et que vous retrouverez dans des centaines d'études, d'ouvrages et d'articles scientifiques.

Quand le temps global d'écran augmente (smartphone, tablette, travail scolaire, jeux vidéos, télévision), il est constaté par toutes les études :

- une baisse de la capacité d'attention et de concentration
- de la fatigue oculaire
- une forte progression de la myopie
- moins d'heures de sommeil cumulées, l'heure d'endormissement retardée
- une baisse des résultats scolaires
- des sentiments de dépression, de baisse de l'estime de soi
- l'exposition aux dangers des réseaux sociaux : cyberharcèlement (surtout envers les filles), fakenews, accès précoce au porno, aux images violentes, risque de radicalisation.

Ces impacts sanitaires et sociaux sont d'autant plus forts que les enfants évoluent dans un milieu culturel modeste, ou sont peu encadrés par leurs parents.

Par ailleurs, on ne constate pas d'impact pédagogique positif du télé-enseignement, au contraire – et heureusement pour les profs ! Nous sommes persuadés que vous connaissez ces impacts, que vous les

constatez parfois chez vos élèves, et que certains d'entre vous donnent un éducation avec le moins d'écrans possibles à leurs enfants...

TSVP

Et pourtant, c'est comme si cette connaissance collective n'entraînait pas d'actes en conséquence.

Nous savons que le Ministère et le Rectorat poussent à l'école à distance, pour la simple raison qu'il est moins cher de payer des machines que des profs, des surveillants et des remplaçants. Mais notre communauté éducative doit-elle se conformer à un plan d'économies sans rapport avec l'intérêt des enfants ?

3. Les frais de scolarité reportés sur les familles.

Envoyer les enfants sur École directe, c'est demander aux familles de payer, hors de tout accord préalable, un matériel informatique, une connexion, de l'électricité, un scanner, une imprimante et des cartouches d'encre.

Qui plus est, sans aucune progressivité, puisque les frais d'école à distance sont sensiblement les mêmes pour toutes les familles, qui n'ont pourtant pas les mêmes moyens, ce qui renchérit le coût de l'école pour les plus modestes, à la manière d'un impôt non-proportionnel.

Nul doute que si nous acceptons aujourd'hui ce transfert de charges de l'État aux familles, le réflexe sera pris par l'Éducation Nationale de demander aux familles de pallier financièrement l'absence physique des professeurs (que cette absence soit liée à une maladie, une situation sanitaire ou une crise des vocations), en exigeant une connexion des élèves le soir après l'école, ou à l'école, au lieu de faire l'effort financier de remplacer les absents.

Nous avons signé un contrat avec **nom du collège** et, par nos impôts, avec l'Éducation Nationale, pas avec Microsoft. Nous souhaitons donc que tout le service d'enseignement soit assuré par le collège qui en a la charge : cours, manuels, devoirs, photocopiés, enseignants et surveillants face aux élèves.

4. La complexité inutile du télé-enseignement.

Vous évoquez, M. le Principal, la possibilité de fournir des tablettes numériques aux enfants qui n'auraient pas d'ordinateur personnel, afin de les aider... Ce n'est pas du tout notre demande, car c'est bien le fait d'imposer aux jeunes du temps d'écran qui pose problème.

De plus, les tablettes sont très fragiles (imaginez une tablette dans un cartable), exigent l'achat de logiciels spécifiques et de pare-feu, et sont non recyclables... Pourquoi s'engager dans cette voie non durable ? Vous savez que ce n'est pas durable.

Comme l'exprime l'un des parents signataires de ce courrier : *«Ce serait bien que nous puissions tous revenir à quelque chose de censé »*. Et un autre parent : *« Dans l'intérêt des enfants et du collège, on préfère des outils classiques déjà à disposition. »*

C'est pourquoi nous souhaitons vous proposer les pistes suivantes pour organiser une continuité pédagogique simple, qui n'a pas besoin d'être numérique :

- **davantage exploiter les manuels** qui ont été distribués en début d'année, en donnant aux élèves un numéro de page et des exercices à réaliser à chaque heure de professeur absent ;
- si le manuel n'est pas suffisant, demander aux enseignants qui restent à distance d'**envoyer la leçon et le travail à faire au service vie scolaire**, qui l'imprimera et le distribuera aux élèves pendant les heures d'étude correspondant aux heures d'absence (ainsi il n'y a qu'1 connexion au lieu de 30 pour récupérer un devoir, et les élèves peuvent travailler en étude, et pas après l'école) ;
- pour le rendu du travail fait en étude ou à la maison, **un système d'enveloppes** mises « en quarantaine » quelques jours avant d'être remises aux enseignants absents (cela se pratique déjà ailleurs) ; cela évitera d'ailleurs aux enseignants eux-mêmes des heures d'écran, puisqu'ils recevront des copies à corriger ;
- en cas de reconfinement des enfants, **une enveloppe remise à chaque élève** chaque semaine, ou chaque quinzaine, à venir retirer au collège, avec le travail imprimé à faire, à rendre dans la boîte aux lettres du collège à une date précise, et remise aux enseignants au bout de quelques jours.

En espérant recevoir un bon accueil sur ces sujets de fond, et pouvoir vous rencontrer pour engager une réflexion collective, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Principal, Mesdames et Messieurs les professeurs, Madame la Conseillère principale d'éducation, l'assurance de notre sincère considération.

Signatures, pour le collectif de parents